

# Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance:

**Red Line® High Performance Motor Oil**

Autres moyens d'identification:

Red Line® SAE 0W16 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 0W20 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 0W30 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 0W40 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 5W20 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 5W30 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 5W40 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 5W50 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 10W30 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 10W40 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 10W50 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 10W60 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 15W50 High Performance Motor Oil  
Red Line® SAE 20W50 High Performance Motor Oil

Code:

**828863**

Numéro d'enregistrement REACH:

Sans objet

Date d'émission:

22-janv.-2025

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées:

Huile de moteur

Utilisations déconseillées:

D'autres utilisations ne sont pas recommandés à moins qu'une évaluation démontre expositions potentielles seront contrôlés

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Red Line Synthetic Oil  
P.O. Box 421959  
Houston, TX 77242

Informations techniques:

1-707-745-6100

Informations sur les FDS:

URL: [www.Phillips66.com/SDS](http://www.Phillips66.com/SDS)

Téléphone : +1-800-762-0942

Courrier électronique : [SDS@P66.com](mailto:SDS@P66.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Global: +1 703 527 3887

CHEMTREC France: +(33)-975181407

CHEMTREC Suisse: 0800 564 402

Centre antipoison: +33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification CLP (CE n° 1272/2008) :**

Aucun danger classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Aucun danger classé**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
 P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 EUH208 - Contient ( Phenol, C14-18-alkyl derivatives; Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3) ). Peut produire une réaction allergique

**2.3. Autres dangers**

Ne remplit pas les critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

Substance	Concentration <sup>1</sup>	EINECS	N° d'enr. REACH
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné 68037-01-4	<35	500-183-1	---
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 % 64742-47-8	<14.9	926-141-6	---
1-Decene, Trimer, Hydrogenated 157707-86-3	<4.99	500-393-3	---
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters) 125643-61-0	<4.99	406-040-9	---
Zinc alkyldithiophosphate 84605-29-8	<2.49	283-392-8	---
Alkyldithiophosphate de zinc 2215-35-2	<2.49	218-679-9	---
C14-16-18 Alkyl phenol 1190625-94-5	<0.24	931-468-2	---
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3) NONE	<0.24	806-750-2	---
Substance	Classification <sup>2</sup>	M-Factor/ATE/SCL	
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné 68037-01-4	Asp. Tox. 1, H304	---	
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 % 64742-47-8	Asp. Tox. 1, H304	---	
1-Decene, Trimer, Hydrogenated 157707-86-3	Asp. Tox. 1, H304	---	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters) 125643-61-0	Aquatic Chronic 4, H413	---	
Zinc alkyldithiophosphate 84605-29-8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2; H315: C>6.25% Eye Dam. 1; H318: C>12.5% Eye Irrit. 2; H319: C=10-12.5%	
Alkyldithiophosphate de zinc 2215-35-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	Eye Dam. 1; H318: C>20% Eye Irrit. 2, H319: 15%<=C<20% Skin Irrit. 2; H315: C>=15%	
C14-16-18 Alkyl phenol 1190625-94-5	Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373	---	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3) NONE	Skin Sens. 1B, H317	Skin Sens 1B, H317: C>72%	

<sup>1</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz. Les concentrations des

gaz sont exprimées en pourcentage volumique.  
<sup>2</sup> Règlement CE 1272/2008.  
Voir Section 11 pour plus d'informations

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact oculaire:** En cas d'apparition d'irritation ou de rougeurs après une exposition, rincer les yeux à l'eau propre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact cutané:** Enlever les chaussures et les vêtements contaminés. Nettoyer les zones affectées en les lavant abondamment à l'eau et au savon doux ou à l'aide d'un nettoyant à main sans eau. En cas d'apparition et de persistance d'une irritation ou de rougeurs, consulter un médecin.

**Inhalation :** Ne nécessite normalement pas de premiers soins. Si des difficultés respiratoires apparaissent, éloigner la victime de la source d'exposition et la transporter à l'air frais dans une position permettant une respiration confortable. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion:** Premiers secours généralement inutiles ; cependant, en cas d'ingestion et d'apparition de symptômes, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Bien que la formation de concentrations significatives de vapeurs soit improbable, des concentrations élevées peuvent provoquer une irritation respiratoire mineure, des céphalées, une somnolence, des vertiges, une perte de coordination, une désorientation et de la fatigue. L'ingestion peut provoquer l'irritation de l'appareil digestif, des nausées, des diarrhées et des vomissements. En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin:** L'inhalation aiguë de quantités importantes de matière imbibée d'huile peut produire une pneumonie d'aspiration grave. Les patients qui inhalent ces huiles doivent être surveillés pour déceler le développement de séquelles à long terme. Il est peu probable que l'exposition par inhalation aux brouillards d'huile en dessous des limites d'exposition sur le lieu de travail en vigueur entraîne des anomalies pulmonaires.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Un agent chimique sec, du dioxyde de carbone, de la mousse ou de l'eau pulvérisée sont recommandés. L'eau et la mousse peuvent provoquer la formation d'écume sur les matières chauffées au-dessus de 100 °C (212 °F). Le dioxyde de carbone peut chasser l'oxygène. Prendre toutes précautions en cas d'utilisation de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Éviter l'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface, l'eau détruisant la mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques d'incendie et d'explosion inhabituels :** Cette matière peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Si le récipient n'est pas correctement refroidi, il peut s'éventrer à la chaleur de l'incendie.

**Produits dangereux résultant de la combustion :** La combustion peut produire des produits de combustion incomplète, notamment de la fumée et du monoxyde de carbone. Des oxydes de soufre, d'azote ou de phosphore peuvent également se former.

### 5.3. Toute action de protection spéciale pour le personnel réposé à la lutte contre le feu

Pour les incendies au-delà du stade initial, le personnel d'intervention d'urgence doit porter des vêtements protecteurs à proximité immédiate du danger. Si le danger chimique potentiel est inconnu, porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés. De plus, porter d'autres équipements de protection adaptés aux conditions (voir Section 8). Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé. Endiguer le déversement ou la dispersion si cela peut être fait sans danger. Éloigner les récipients intacts des environs immédiats du danger si cela peut être fait sans risque. L'eau pulvérisée peut servir à minimiser ou disperser les vapeurs et à protéger le personnel. Refroidir tout équipement exposé à l'incendie par de l'eau si cela peut être fait sans danger. Éviter de disperser un liquide en combustion avec l'eau de

refroidissement.

Voir en Section 9 les Propriétés inflammables, y compris le Point d'éclair et les Limites d'inflammabilité (d'explosivité)

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Cette matière peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Tenir toutes les sources d'ignition à l'écart du déversement ou de la dispersion. Rester en amont du vent et à distance de tout déversement ou dispersion de matière. Éviter tout contact direct avec la matière. En cas de déversement important, prévenir les personnes en aval du vent du déversement ou de la dispersion de matière, isoler les environs immédiats du danger et interdire l'accès à tout personnel non autorisé. Porter un équipement de protection adapté, y compris une protection respiratoire, le cas échéant (voir Section 8). Voir les Sections 2 et 7 pour plus d'information sur les dangers et les mesures de précaution.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer et contenir le déversement ou la dispersion si cela peut être fait sans danger. Empêcher la matière déversée de pénétrer les égouts, les gouttières, tout autre système de drainage non autorisé et les cours d'eau. Utiliser l'eau parcimonieusement pour minimiser la contamination de l'environnement et réduire les exigences d'élimination. En cas de déversement sur l'eau, avertir les autorités correspondantes et prévenir le transport de tout danger.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Avertir les autorités pertinentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Il est recommandé de nettoyer immédiatement tout déversement. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupération ou élimination ultérieure. Absorber le déversement avec une matière inerte, par exemple du sable ou de la vermiculite, et le placer dans un récipient adapté pour élimination. En cas de déversement sur de l'eau, éliminer par des méthodes appropriées (par exemple par écrémage, barrières de rétention ou absorbants). En cas de contamination du sol, prélever le sol contaminé pour décontamination ou élimination, conformément aux réglementations locales.

Les mesures recommandées se basent sur les scénarios de déversement les plus probables pour cette matière ; cependant, les conditions et réglementations locales peuvent influencer le choix des actions à entreprendre. Voir la Section 13 pour plus de détails sur les procédures d'élimination appropriées.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Se laver soigneusement après toute manipulation. Suivre de bonnes pratiques d'hygiène individuelle et porter les équipements de protection individuelle adaptés (voir Section 8).

Les fuites rendent les surfaces extrêmement glissantes. Ne pas porter de chaussures ni de vêtements contaminés. Ne pas entrer dans des espaces confinés tels que les réservoirs ou les fosses sans respecter les procédures d'entrée appropriées.

Il a été démontré que les huiles de moteur usagées provoquent le cancer de la peau chez la souris après application cutanée répétée sans lavage. Un contact cutané bref ou intermittent avec une huile de moteur usagée n'est pas supposé nocif si l'huile est complètement éliminée par lavage à l'eau savonneuse.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Utiliser et conserver cette matière au frais et au sec dans une zone bien ventilée, à l'abri de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver uniquement dans des récipients homologués. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Protéger les récipients contre les dommages physiques.

Les récipients "vides" contiennent toujours des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas comprimer, couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer de tels récipients à des sources d'ignition comme la chaleur, les flammes ou les étincelles. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures ou le décès. Drainer entièrement tout fût "vide", le bonder correctement et l'expédier rapidement au fabricant ou à un centre de reconditionnement de fûts. Éliminer tous les récipients de façon sûre pour l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale. Avant de travailler sur ou dans des réservoirs contenant ou ayant contenu cette matière, consulter toutes les indications pertinentes relatives au nettoyage, à la réparation, au soudage ou à toute autre opération envisagée. Un stockage extérieur ou séparé est préféré. Le stockage en intérieur doit répondre aux normes et aux codes incendie adaptés de l'État ou du Comité correspondant.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les scénarios d'exposition attenants, le cas échéant.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Substance	ACGIH	Belgique	France	Suisse	Phillips 66
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	---	---	---	TWA-8hr: 50 ppm (MAK) TWA-8hr: 350 mg/m <sup>3</sup> (MAK) TWA-8hr: 5 mg/m <sup>3</sup> not specified (MAK) STEL: 100 ppm (KZGW) STEL: 700 mg/m <sup>3</sup> (KZGW)	---

STEL = Valeur limite d'exposition à court terme (15 minutes) ; TWA = Moyenne pondérée en temps (8 heures) ; --- = Aucune limite d'exposition professionnelle. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales.

Valeurs limites biologiques: Aucun(e)

DNEL et PNEC pertinents : Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques:** Si les mesures de ventilation actuelles ne permettent pas de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies, il peut être nécessaire de mettre en place des contrôles techniques supplémentaires.

**Protection des yeux/du visage :** Il est recommandé de porter une protection oculaire répondant à la norme EN 166 ou la dépassant contre tout risque de contact, d'irritation ou de lésion oculaire. Dans certaines conditions d'utilisation, une protection oculaire ajustée et un masque intégral peuvent s'avérer nécessaires.

**Protection de la peau/des mains :** Il est conseillé d'utiliser des gants conformes EN 374 imperméables à la matière manipulée pour empêcher tout contact cutané. Les utilisateurs doivent vérifier auprès des fabricants les caractéristiques de perméation de leurs produits. Matières de protection suggérées : Caoutchouc nitrile.

**Protection respiratoire :** En cas de risque d'exposition atmosphérique au-dessus des limites d'exposition, il est possible de porter un respirateur purificateur d'air homologué muni de filtres de II est possible d'utiliser des filtres de Type P2 - Filtres à particules d'efficacité moyenne.

Suivre un programme de protection respiratoire respectant les recommandations de sélection, d'utilisation, d'entretien et de maintenance des équipements de protection respiratoire de la norme EN 529:2005 à chaque fois que les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. La protection fournie par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Ils ne peuvent pas être utilisés dans des atmosphères dépassant la concentration maximale d'utilisation (telle que définie par la réglementation ou les instructions du fabricant), dans des situations de déficit en oxygène (moins de 19,5 % d'oxygène) ou dans des conditions immédiatement dangereuses pour la vie et la santé.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :** Voir les Sections 6, 7, 12 et 13.

Les suggestions de contrôle de l'exposition et de types particuliers d'équipements de protection décrites dans la présente section sont basées sur des informations largement disponibles. Il est de la responsabilité des utilisateurs de consulter le fabricant concerné pour confirmer l'adéquation de leurs équipements de protection. Des situations particulières peuvent nécessiter la consultation de professionnels de l'hygiène industrielle et de la sécurité ou des spécialistes en technologies.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données représentent des valeurs courantes et ne sont pas garanties. S/O = Sans objet ; N/D = Non déterminé(e)

État physique:	Liquide
Couleur:	Marron, Transparent
Odeur:	Légère odeur d'hydrocarbures
Point de fusion / congélation:	N/D
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N/D
Inflammabilité (solide, gaz):	N/A
Limites supérieures d'explosivité (% volumique dans l'air) :	N/D
Limites inférieures d'explosivité (% volumique dans l'air) :	N/D
Point d'éclair:	> 302 °F / > 150 °C
Méthode:	Pensky-Martens Vase Fermé (PMCC), ASTM D93, EPA 1010
Température d'auto-inflammabilité:	N/D
Température de décomposition:	N/D
pH:	N/A
Viscosité:	9 - 25.9 cSt @ 100°C; 53.3 - 181 cSt @ 40°C
Solubilité:	Négligeable
Coefficient de partage n-octanol /eau (log Kow):	N/D
Pression de vapeur:	N/D
Densité de vapeur:	>1 (air = 1)
Densité relative:	0.86 - 0.884 @ 60°F (15.6°C) (eau = 1)
Caractéristiques des particules:	N/A

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation (nBuAc = 1) :	N/D
Densité apparente:	863.95 - 886.72 kg/m <sup>3</sup>
Point d'écoulement:	-76 - -45.4 °F / -60 - -43 °C
Propriétés explosives:	N/D
Propriétés comburantes:	N/D

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non réactif chimiquement.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions ambiantes normales et dans les conditions d'utilisation attendues.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est attendue.
10.4. Conditions à éviter	Une exposition importante à des températures élevées peut entraîner une décomposition. Éviter toutes les sources possibles d'ignition.
10.5. Matières incompatibles	Éviter tout contact avec les comburants forts et les agents réducteurs forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucune attendue dans des conditions normales d'utilisation. Lors

de l'utilisation sur des moteurs, une contamination de l'huile avec de faibles niveaux de produits dérivés de la combustion d'un carburant dangereux (par ex. hydrocarbures aromatiques polycycliques) peut se produire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables:** Inhalation, Ingestion, Contact oculaire, Contact avec la peau

**Danger par aspiration:** L'Inhalation n'est pas supposé constituer un danger respiratoire.

#### Toxicité aiguë par voie orale

Produit

**Classification:** Nocivité improbable

**Oral LD50 :** > 5 g/kg (estimé)

**Remarques:** D'après les composants

Substance	DL50 par voie orale	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	> 5 g/kg	Rat	OCDE 401	D'après une matière similaire
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	> 5 g/kg	Rat	Semblable à OCDE 401	D'après une matière similaire
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	> 5 g/kg	Rat	OCDE 401	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	> 2 g/kg	Rat	OCDE 401	
Zinc alkylthiophosphate	3.1 g/kg	Rat	Semblable à OCDE 401	
Alkylthiophosphate de zinc	2.23 g/kg	Rat	Semblable à OCDE 401	
C14-16-18 Alkyl phenol	>2000 mg/kg bw	Rat	OCDE 423	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	No data			

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

Produit

**Classification:** Nocivité improbable

**Dermique LD50 :** > 2 g/kg (valeur estimée)

**Remarques:** D'après les composants

Substance	DL50, voie cutanée	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	> 2 g/kg	Rat	OCDE 402	D'après une matière similaire
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	> 2 g/kg	Lapin	Semblable à OCDE 402	D'après une matière similaire
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	> 2 g/kg	Rat	OCDE 402	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	> 2 g/kg	Rat	OCDE 402	
Zinc alkylthiophosphate	> 2 g/kg	Rat	Semblable à OCDE 402	
Alkylthiophosphate de zinc	> 25 g/kg	Lapin	Semblable à OCDE 402	
C14-16-18 Alkyl phenol	2000 mg/kg bw	Rat	OCDE 402	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	No data			

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit

**Classification:** Nocivité improbable

**CL50 par inhalation** : > 5 mg/L (brouillard, estimation)

**Remarques:** D'après les composants

Substance	CL50 par inhalation	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	> 2.5 mg/L	Rat	Semblable à OCDE 403	Aérosol
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	> 5.28 mg/L	Rat	Semblable à OCDE 403	Brouillard, D'après une matière similaire
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	5.2 mg/L	Rat	Semblable à OCDE 403	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	No data			
Zinc alkyldithiophosphate	> 2.3 mg/L	Rat	Semblable à OCDE 403	Vapeurs
Alkyldithiophosphate de zinc	> 2 mg/L	Rat	Semblable à OCDE 403	Aérosol
C14-16-18 Alkyl phenol	No data			
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	No data			

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

**Classification:** Provoque une légère irritation oculaire

**Remarques:** D'après les composants

Substance	Classification	SCL	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	Semblable à OCDE 405	D'après une matière similaire
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	Semblable à OCDE 405	D'après une matière similaire
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	OCDE 405	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	OCDE 405	
Zinc alkyldithiophosphate	Provoque de graves lésions des yeux	H318 Category 1, > 12.5%; H319 Category 2, 10-12.5%	Lapin	Autre: Fed. Hazardous Substance Act Section 191.12 (1973)	
Alkyldithiophosphate de zinc	Provoque de graves lésions des yeux	Eye Dam. 1, H318: C≥ 20% Eye Irrit. 2, H319: 15% ≤ C < 20%	Lapin	Autre: Non-guideline	
C14-16-18 Alkyl phenol	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	OCDE 405 OECD 437	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Aucune information disponible				

#### Corrosion/irritation cutanée

Produit

**Classification:** Provoque une légère irritation cutanée

**Informations supplémentaires:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**Remarques:** D'après les composants

Substance	Classification	SCL	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	Semblable à OCDE 404	D'après une matière similaire
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Provoque une légère irritation cutanée		Lapin	Semblable à OCDE 404	D'après une matière similaire
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	OCDE 404	D'après une matière similaire
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	Aucune propriété irritante attendue.		Lapin	OCDE 404	
Zinc alkyldithiophosphate	Provoque une irritation cutanée	H315 Category 2, > 6.25%	Lapin	Semblable à OCDE 404	
Alkyldithiophosphate de zinc	Provoque une irritation cutanée	Skin Irrit. 2, H315: C≥ 15%	Lapin	OCDE 404	
C14-16-18 Alkyl phenol	Aucune propriété irritante attendue.			OCDE 431	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Aucune information disponible				

#### Sensibilisation respiratoire

Produit

**Classification:** Aucune information disponible

Substance	Sensibilisation respiratoire :	SCL	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Aucune information disponible				
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Aucune information disponible				
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Aucune information disponible				
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	Aucune information disponible				
Zinc alkyldithiophosphate	Aucune information disponible				
Alkyldithiophosphate de zinc	Aucune information disponible				
C14-16-18 Alkyl phenol	Aucune information disponible				
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Aucune information disponible				

#### Sensibilisation cutanée

Produit

**Classification:** Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de sensibilisation cutanée (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

Substance	Sensibilisation cutanée	SCL	Espèce	Méthode	Remarques
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue		Cobaye	Autre: .? OCDE 406	D'après une matière similaire
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue		Cobaye	Semblable à OCDE 406	D'après une matière similaire
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue		Cobaye	OCDE 406	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid,	Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue		Cobaye	OCDE 406	

3,5-bis(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)					
Zinc alkyldithiophosphate	Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue		Cobaye	Semblable à OCDE 406	
Alkyldithiophosphate de zinc	Aucune propriété sensibilisante cutanée attendue		Cobaye	Semblable à OCDE 406	
C14-16-18 Alkyl phenol	Peut provoquer une allergie cutanée	3.8	Rat	OCDE 429	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Peut provoquer une allergie cutanée	72%			

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Produit

**Classification:** Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de toxicité visant un organe (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

Substance	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Organes cibles
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition unique.	
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition unique.	
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition unique.	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	Aucune information disponible	
Zinc alkyldithiophosphate	Aucune information disponible	
Alkyldithiophosphate de zinc	Aucune information disponible	
C14-16-18 Alkyl phenol	Aucune information disponible	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Aucune information disponible	

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Produit

**Classification:** Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de toxicité visant un organe (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

Substance	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	SCL	Méthode	Organes cibles
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition répétée		Semblable à OCDE 407 OCDE 408	
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition répétée		Semblable à OCDE 408 OCDE 411 OCDE 413	
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition répétée		OCDE 407 OCDE 408	
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl	Les informations disponibles sont inadéquates		OCDE 408	

esters)				
Zinc alkyldithiophosphate	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition répétée		OCDE 422	
Alkyldithiophosphate de zinc	Non supposé entraîner des effets sur les organes suite à exposition répétée		OCDE 422	
C14-16-18 Alkyl phenol	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée		OCDE 407	Foie
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Aucune information disponible			

### Cancérogénicité

#### Produit

**Classification:** Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de carcinogénicité (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

Substance	Classification	Méthode
1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné	Non supposé provoquer le cancer	Semblable à OCDE 451
Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %	Non supposé provoquer le cancer	Semblable à OCDE 451
1-Decene, Trimer, Hydrogenated	Non supposé provoquer le cancer	Semblable à OCDE 451 D'après une matière similaire
Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters)	Aucune information disponible	
Zinc alkyldithiophosphate	Aucune information disponible	
Alkyldithiophosphate de zinc	Aucune information disponible	
C14-16-18 Alkyl phenol	Aucune information disponible	
Reaction products of boric acid with 2-propylheptan-1-ol (1:3)	Aucune information disponible	

### Effets toxiques pour la reproduction/toxiques pour le développement/tératogènes

#### Produit

**Classification:** Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de toxicité pour la reproduction (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné (68037-01-4)			
Type de résultat final	Méthode	Résultat	Remarques
Effets sur la fertilité	Autre: combined repeated-dose/reproductive toxicity screening test	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Effets sur le développement fœtal			
Effets sur le développement fœtal	Semblable à OCDE 414	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 % (64742-47-8)			
Type de résultat final	Méthode	Résultat	Remarques
Effets sur la fertilité	Semblable à OCDE 415	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Effets sur le développement fœtal	OCDE 414	D'après les données	

		disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
--	--	---	--

1-Decene, Trimer, Hydrogenated (157707-86-3)			
Type de résultat final	Méthode	Résultat	Remarques
Effets sur la fertilité	Semblable à OCDE 415	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	D'après une matière similaire
Effets sur le développement fœtal	OCDE 414	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	D'après une matière similaire

Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters) (125643-61-0)			
Type de résultat final	Méthode	Résultat	Remarques
Effets sur le développement fœtal	OCDE 414	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Zinc alkyldithiophosphate (84605-29-8)			
Type de résultat final	Méthode	Résultat	Remarques
Effets sur la fertilité	OCDE 422	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	D'après une matière similaire
Effets sur le développement fœtal			

Alkyldithiophosphate de zinc (2215-35-2)			
Type de résultat final	Méthode	Résultat	Remarques
Effets sur la fertilité	OCDE 422	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	D'après une matière similaire
Effets sur le développement fœtal			

### Informations supplémentaires

#### Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 %

L'application cutanée chez le rat femelle à 494, 330 ou 165 mg/kg par jour pendant 7 semaines consécutives (période pré-nuptiale, accouplement et gestation) ou pendant 8 semaines consécutives chez le mâle n'a pas mis en évidence de toxicité systémique, pour la reproduction ou pour le développement.

### Effets mutagènes

#### Produit

**Classification:** Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de mutagénicité des cellules germinales (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

1-Dodécène, homopolymère, hydrogéné (68037-01-4)		
Méthode	Résultat	Remarques
OCDE 471	Négatif	D'après une matière similaire
OCDE 473	Négatif	D'après une matière similaire
OCDE 476	Négatif	D'après une matière similaire
OECD 474	Négatif	D'après une matière similaire

Hydrocarbures en C11-14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, substances aromatiques < 2 % (64742-47-8)		
Méthode	Résultat	Remarques
Semblable à OCDE 476	Négatif	D'après une matière similaire
Semblable à OCDE 479	Négatif	D'après une matière similaire
Semblable à OCDE 471	Négatif	D'après une matière similaire

1-Decene, Trimer, Hydrogenated (157707-86-3)		
Méthode	Résultat	Remarques
OCDE 471	Négatif	D'après une matière similaire
OCDE 473	Négatif	D'après une matière similaire
OECD 474	Négatif	D'après une matière similaire
OCDE 476	Négatif	D'après une matière similaire

Alkylated phenol (Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters) (125643-61-0)		
Méthode	Résultat	Remarques
OCDE 471	Négatif	
OECD 474	Négatif	

Zinc alkyldithiophosphate (84605-29-8)		
Méthode	Résultat	Remarques
Semblable à OCDE 471	Négatif	
OECD 474	Négatif	
Autre: tk+/-Mouse Lymphoma Assay	Positif	
Autre: BALB/3T3 Transformation Test	Positif	

Alkyldithiophosphate de zinc (2215-35-2)		
Méthode	Résultat	Remarques
Semblable à OCDE 471	Négatif	
Semblable à OCDE 476	Positif	
Semblable à OECD 474	Négatif	

## 11.2 Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 11.2.2 Autres informations

Aucun(e) connu(e)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Des études expérimentales sur la truite arc-en-ciel, la daphnie et des algues d'eau douce indiquent que les huiles de base synthétiques polyalphaoléfine ne devraient pas être néfastes pour les organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les poly-alpha-oléfines (hydrocarbures de synthèse) et les huiles de base de synthèse à base de polyalkylène glycol ne sont pas considérées comme facilement biodégradables mais peuvent être intrinsèquement biodégradables. Il est attendu qu'elles soient entièrement biodégradées sur des durées prolongées. La plupart des esters de polyol de synthèse sont considérés comme facilement biodégradables et il est attendu qu'ils soient entièrement biodégradés sur des durées prolongées.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les huiles de base de synthèse de PAO ne sont pas supposées sujettes à bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

La volatilisation dans l'air n'est pas supposée représenter un processus de devenir significatif du fait de la faible pression de vapeur de cette matière. Dans l'eau, cette matière ne forme pas de nappe luisante et flotte et se répand à la surface à une vitesse qui dépend de la viscosité. Le principal processus de devenir est supposé être la lente biodégradation des composants individuels dans le sol et les sédiments.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun attendu.

**Classe de danger pour les milieux aquatiques** 1: danger grave à l'eau

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Code européen de déchets :** 13 02 06\* Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

Si elle était éliminée dans l'état où elle est produite, cette matière serait considérée comme un déchet dangereux selon la Directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux, et soumise aux dispositions de cette Directive à moins que l'Article 1(5) de la Directive ne s'applique.

Ce code a été attribué sur la base des utilisations les plus courantes de cette matière. Il est possible qu'il ne reflète pas les contaminants résultant de l'utilisation réelle. Les entités générant ou produisant les déchets sont responsables de l'évaluation du processus réellement employé lors de la génération du déchet et de ses contaminants pour attribuer le bon code d'élimination des déchets.

Dans la plupart des utilisations prévues, cette matière deviendrait une "huile usagée" suite à contamination par des impuretés physiques ou chimiques. Autant que possible, la directive 75/439/CEE suggère le recyclage des "huiles usagées" conformément aux dispositions nationales et régionales en vigueur.

**Récipients vides :** Le contenu du récipient doit être utilisé en totalité. Chaque récipient doit être vidé avant mise au rebut. Les fûts vides doivent être correctement scellés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement de fûts. Éliminer tous les récipients de façon sûre pour l'environnement et conformément à la réglementation en vigueur.

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun(e)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun(e)

#### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun(e)

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Ce produit ne répond pas aux critères des polluants marins selon DOT/ONU/IMDG/OMI

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

#### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

### RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CE 1272/2008 – Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges

EN166:2002 Protection oculaire  
EN 529:2005 Dispositifs de protection respiratoire  
BS EN 374-1:2016 Gants de protections contre les produits chimiques et les micro-organismes  
Valeurs limites d'exposition professionnelle, Règles techniques relatives aux substances dangereuses  
Limites d'exposition professionnelle, autorité d'hygiène et de sécurité  
Limites d'exposition sur le lieu de travail, EH40/2005, Contrôle des substances dangereuses pour la santé  
Loi fédérale des États-Unis relative à la classification des substances dangereuses pour les milieux aquatiques  
Directive 2008/98/CE (Directive sur les déchets)

**Mention pour l'export :** NLR (Aucune licence requise)

**UE - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation:** Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour la substance ou le mélange.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

<b>Date d'émission:</b>	22-janv.-2025
<b>Statut :</b>	FINALE
<b>Date de publication précédente :</b>	26-sept.-2022
<b>Motif de la révision:</b>	Adresse du fabricant Conseils de prudence Composition/informations sur les composants Premiers secours Propriétés physiques et chimiques Informations toxicologiques
<b>Numéro de fiche de données de sécurité :</b>	<b>828863</b>
<b>Langue :</b>	FR

### Liste des mentions de danger pertinentes :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

### Principales références de la littérature et sources de données:

Les informations utilisées proviennent d'un ou plusieurs des sources suivantes: données internes de l'entreprise, des études toxicologiques des fournisseurs, des dossiers de produits du CONCAWE et d'autres ressources accessibles au public.

### Guide des abréviations :

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association des hygiénistes industriels des États-Unis) ; ADR = Agreement on Dangerous Goods by Road (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route) ; BMGV = Biological Monitoring Guidance Value (Valeur guide de monitoring biologique) ; CASRN = Chemical Abstracts Service Registry Number (Numéro de registre CAS) ; CEILING = Ceiling Limit, 15 minutes (Valeur plafond) ; EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) ; EPA = Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis) ; Allemagne-TRGS = Technical Rules for Dangerous Substances (Règles techniques relatives aux substances dangereuses) ; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer ; OACI/IATA = Organisation de l'aviation civile internationale / International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien) ; IMDG = International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses) ; Irlande-HSA = Health and Safety Authority (Autorité d'hygiène et de sécurité d'Irlande) ; LIE = Limite inférieure d'explosivité ; S/O = Sans objet ; N/D = Non déterminé ; NTP = National Toxicology Program (Programme national de toxicologie des États-Unis) ; PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique ; RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; STEL = Short Term Exposure Limit, 15 minutes (Valeur limite d'exposition à court terme) ; TLV = Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition) ; TWA = Time Weighted Average, 8 heures (Moyenne pondérée en temps) ; LSE = Limite supérieure d'explosivité ; RU-EH40 = Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40/2005 du Royaume-Uni ; vPvB = very Persistent, very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable) A1 - Cancérogène connu pour l'humain A2 - Cancérogène présumé chez l'humain A3 - Cancérogène pour l'animal A4 - Non classable comme cancérogène pour l'humain

### Avis de non-responsabilité quant aux garanties expresses et implicites :

Les informations présentées dans cette Fiche de données de sécurité sont basées sur des données considérées comme exactes à sa date de

préparation. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE VALEUR COMMERCIALE, D'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS N'EST ACCORDÉE QUANT À L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS DE LA PRÉSENTE FICHE, QUANT AUX RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS À PARTIR DES UTILISATIONS DES PRÉSENTES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, QUANT À LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU QUANT AUX DANGERS DÉCOULANT DE SON UTILISATION. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant aux éventuels dommages ou blessures résultant d'une utilisation anormale ou quant au non-respect des pratiques recommandées. Les informations ci-avant ainsi que le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit procède à sa propre évaluation de l'adaptation du produit à son application spécifique et à la condition qu'elle assume les risques liés à son utilisation. De plus, aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence.